Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260122-D202602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/02

Conseillers en exercice : 13
Quorum : 07
Conseillers présents : 10
Conseillers ayant pris part au vote : 12
Date de convocation : 16/01/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Jeudi 22 janvier 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18H30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Isabelle KERVAREC, excusée et représentée par Patricia DELATTRE ; Yoann LE DOEUFF, excusé et représenté Emmanuelle LE STUM et Jenna TANGUY, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Pauline DUVACHER

Objet : Demande de subvention Etat – aménagement de la Rue Louis Tymen

Présentation : Yves TYMEN

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réflexion portant sur l'aménagement du parking sur le terrain 9 rue Louis Tymen *(anciennement Guichaoua),* le service Transports et mobilités de la Région Bretagne a été sollicité afin de sécuriser l'arrêt de car, celui-ci étant du mauvais côté de la voirie.

Vu la complexité de la mise en œuvre d'une solution, la commune a mandaté Finistère Ingénierie Assistance (FIA) afin de proposer des préconisations prenant en compte la sécurisation de l'arrêt de car et plus largement des piétons sur la rue Louis Tymen ainsi que la renaturation de l'entrée de bourg par la désimperméabilisation des places de parking, dans la continuité de la politique environnemental menée par la commune depuis plusieurs années.

Une couche de roulement sera réalisée avec un revêtement de type « goasq hydrodécapé » afin de casser l'aspect routier des lieux. Ces travaux permettront également de bénéficier d'une voirie en bon état, celle-ci ayant subi des travaux ces dernières années.

Le coût estimé de ces travaux s'élève à 188 550 € HT.

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260122-D202602-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE

par : 12 voix pour - 0 abstention - 0 voix contre

- **D'APPROUVER** cette esquisse de projet qui pourra évoluer par la suite ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention de 94 275 € soit 50% du coût ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 26/01/2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN